



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 février 2014

Français et anglais seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

Vingt-cinquième session

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent  
l'attention du Conseil**

**Exposé écrit\* présenté conjointement par France Libertés:  
Fondation Danielle Mitterrand, Asia Indigenous Peoples  
Pact, Cultural Survival, International Work Group for  
Indigenous Affairs, Minority Rights Group, Netherlands  
Centre for Indigenous Peoples (NCIV), Shimin Gaikou  
Centre, Women's Human Rights International Association,  
organisations non gouvernementales dotées du statut  
consultatif spécial, Asia Pacific Forum on Women, Law and  
Development, Survival International Ltd., organisations non  
gouvernementales inscrites sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[14 février 2014]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition..



## **La violence sexuelle contre les femmes jummas autochtones dans les Chittagong Hill Tracts, Bangladesh**

Cette déclaration doit attirer l'attention du CDH sur près de 40 ans de violences sexuelles ciblées sur le genre et l'origine ethnique, contre les femmes et filles autochtones dans les Chittagong Hill Tracts (CHT), Bangladesh.

Les CHT sont le territoire de 11 peuples autochtones, connus sous le nom de Jummas. Entre 1979 et 1984, le gouvernement a installé 350 000 Bengalis dans les CHT, à travers une politique de migration de masse. La population bengalie a augmenté de 150% entre 1979 et 1991. Après 1984, les migrations ont continué avec l'arrivée de Bengalis pauvres et riches, soutenues par les forces de sécurité et des institutions civiles. Il s'en est suivi des expulsions, dépossessions de terres, incendies criminels et attaques massives à l'encontre des autochtones. Les agressions sexuelles sur les femmes autochtones ont été un moyen pour terroriser les communautés et les obliger à quitter leurs maisons.

Le rapporteur de l'ONU Lars- Anders Baer enregistre dans son rapport de 2011 à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones qu'un tiers de l'armée du Bangladesh est positionné dans les CHT, qui représente un dixième de la superficie du Bangladesh et 1% de sa population (E/C.19/2011/6). Il note l'existence d'«arrestations arbitraires, tortures, exécutions, harcèlement envers des militants, et violences sexuelles»; et le maintien de l'Opération Uttoron: il s'agit d'une mesure anti-insurrectionnelle qui donne de larges pouvoirs d'intervention en matière civile aux militaires. L'armée maintient six cantonnements dans les trois districts des CHT en plus des camps militaires dans la région bien qu'elle ne soit pas en guerre ni en état d'insurrection. A noter: il n'y a que 14 cantonnements dans le reste des 61 districts du pays.

Selon le rapport 14-2012 d'IWGIA, il y a 1 soldat pour 40 civils dans les CHT contre 1 soldat pour 1750 civils dans le reste du pays.

Dans les CHT militarisées, avec un nombre croissant de colons bengalis, en absence de loi, d'ordre et de justice, les filles et les femmes restent vulnérables à la violence sexuelle.

Depuis la fin des années 1970, les filles et les femmes jummas sont la cible de violences sexuelles. Le rapport de 1991 de la Commission des CHTC a révélé que, en 1983, un mémorandum secret a été distribué à tous les officiers de l'armée dans les CHT les encourageant à épouser des femmes autochtones. Ce document institutionnel a fait augmenter les viols, les agressions sexuelles et les mariages suite aux enlèvements ou sous la contrainte.

Amnesty International a recensé une description poignante de l'agression sexuelle sur les femmes en 1984 lors du massacre de Bhushanchara dans les CHT:

«L'armée est venue le 31 mai, accompagné d'un grand groupe de musulmans armés. Ils ont détruit notre village, violé des femmes et tué des gens. J'ai vu deux femmes violées puis tuées à coup de baïonnettes. Ma cousine Aroti a également été violée par plusieurs soldats et son corps défiguré à coups de baïonnettes ... Les souvenirs de cette journée sont un cauchemar pour moi. Même maintenant, je me réveille parfois en sueur froide, me souvenant de la vue des soldats poussant leurs baïonnettes dans les parties intimes de nos femmes. Ils criaient tous: «plus aucun chakma ne naitra au Bangladesh»».

Le rapport de 1991 du CHTC a conclu que «le viol est utilisé systématiquement comme une arme contre les femmes dans les CHT». De même, la Fédération des Femmes des Collines a rapporté lors de la conférence des femmes à Pékin en 1995 que «plus de 94% de l'ensemble des cas de viols de femmes jummas pendant la période 1991-1993 dans les CHT ont été commis par les forces de sécurité. Plus de 40% des victimes étaient des enfants».

Les chiffres 2011-2012 de la CHTC et le Réseau des femmes autochtones du Bangladesh ont montré que 95% des auteurs de violences sexuelles contre les femmes autochtones étaient des colons bengalis, des employés du département de la forêt et des membres des forces armées. Les travaux de la Fondation Maleya en 2013 montrent que 19% de la violence contre les femmes autochtones étaient des viols, 19% des tentatives de viol, 9% des viols collectifs, 5% des

viols collectifs avec assassinats; le reste était les violences physiques, harcèlement sexuel, disparitions, enlèvements, tortures et assassinats. Tous les auteurs étaient des Bengalis.

Rashida Manjoo, rapporteur spécial à une consultation des ONG Asie-Pacifique sur la violence contre les femmes à Kuala Lumpur en janvier 2011, a démontré l'absolue impunité dont bénéficient les auteurs de violences sexuelles. De janvier 2010 à décembre 2011 les dossiers du Ministère de l'intérieur révèlent que moins de 11% des plaintes concernant les violences contre les femmes déposées devant les tribunaux des CHT ont fait l'objet de jugement.

Enfin, Kalpana Chakma (23 ans), secrétaire de la Fédération des Femmes des Collines, enlevée de son village le 12 Juin 1996 par un groupe d'hommes dirigé par le lieutenant Ferdous Kaiser Khan du 17<sup>ème</sup> régiment du Bengale oriental reste toujours introuvable. Une plainte a été déposée auprès de la police sans résultat à ce jour. En 1997, Radhika Coomaraswamy rapporte ce cas d'enlèvement à la 53e session du CDH et invite le gouvernement du Bangladesh à fournir des éclaircissements sur ce cas, qui engagerait des violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne, conformément aux articles 3 et 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que l'article 1 de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de violence contre les femmes (E/CN.4/1997/47/Add.4). L'inaction de l'état pendant 17 ans sur ce cas a amené Amnesty International à lancer une campagne «Justice pour la disparition des militants autochtones» en Novembre 2013 exhortant le gouvernement du Bangladesh à veiller à ce qu'une nouvelle enquête approfondie et indépendante sur le cas de Kalpana Chakma soit effectuée et les coupables traduits en justice. Il est rapporté que le lieutenant Ferdous a été promu et a servi comme gardien de la paix de l'ONU après l'enlèvement.

Il est alarmant de constater que des membres de l'armée du Bangladesh, accusé de violences dans les CHT, servent comme gardiens de la paix du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO). Par exemple, le lieutenant-colonel Sazid Imtiaz, actuellement responsable de la formation avec le DPKO est accusé d'avoir incité les colons bengalis à attaquer sept villages jummas où ils ont brûlé une église, deux écoles gérées par l'UNICEF et 77 maisons à Sajek le 20 Avril 2008, quand il était en charge de cette zone. Il a en outre été accusé d'avoir proféré des menaces de mort sur des Jummas à une réunion sur le conflit foncier entre les jummas et les colons à son quartier général de Sajek.

Nous réitérons les recommandations concernant les questions autochtones des CHT (E/C.19/2011/14) du Forum permanent des Nations Unies de 2011 et demandons au Conseil de droits de l'homme d'exhorter le DPKO et le gouvernement du Bangladesh à les mettre en œuvre:

- a) Que, conformément au code de conduite pour le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, le DPKO empêche le personnel et les unités militaires qui violent les droits de l'homme de participer aux activités de maintien de la paix internationales sous les auspices de l'ONU, afin de maintenir l'intégrité des peuples autochtones concernés
- b) Que le gouvernement du Bangladesh publie un calendrier et prévoie des modalités de mise en œuvre et les personnes et ou institutions responsables de la mise en œuvre de l'Accord CHT de 1997
- c) Que le gouvernement du Bangladesh s'engage sur un retrait progressif des camps militaires temporaires de la région
- d) Que le gouvernement du Bangladesh institue au plus haut niveau une commission d'enquête indépendante et impartiale chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme perpétrées contre les peuples autochtones, y compris la violence sexuelle contre les femmes et les filles; poursuive et punisse les auteurs, et fournisse réparation pour les victimes concernées.

Nous exhortons également le Conseil des droits de l'homme à:

- envoyer le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes dans les CHT pour enquêter sur la violence sexuelle contre les filles et les femmes
- prendre des mesures pour remédier à la militarisation affectant les droits civils, culturels et politiques des peuples autochtones des CHT
- prendre des mesures et développer des outils, en coopération avec les organismes pertinents des Droits de l'Homme, pour lutter efficacement contre la transmigration et la migration de colons affectant la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones dans les CHT

- travailler avec le gouvernement du Bangladesh à la ratification de la Convention 169 de l'OIT et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- travailler avec le gouvernement du Bangladesh à la reconnaissance des peuples autochtones des CHT et d'autres parties du pays.

---

Chittagong Hill Tracts Women Organizations Network, International CHT Commission, International Jumma Voice, Maleya Foundation, Women Resource Network une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.